

## FORMATION 6

# Innovater sur son territoire

### OBJECTIF

---

Conçue à partir de l'analyse de cas pratiques, cette formation vise à aider les élus à développer l'innovation sur leur territoire.

Les intervenants, spécialistes de l'innovation, détailleront la démarche, les moyens à mettre en œuvre et les freins à surmonter pour faire émerger l'innovation en s'appuyant sur des témoignages de collectivités qui ont fait la preuve de leur capacité à innover.

### INTERVENANT

---



**Flore THALOUARN,**  
**Directrice Générale des Services, Ville de Saint-Brieuc**

Actuelle directrice générale des services de la ville de Saint-Brieuc, Flore Thalouarn est une spécialiste de l'innovation territoriale.

Au sein de la ville et de la métropole de Nantes, où elle a été directrice générale adjointe, elle a engagé des transformations tant managériales qu'organisationnelles et numériques.

La ville de Nantes a été élue capitale européenne de l'innovation en 2019.

### PROGRAMME

---

#### ►► Développer et mettre en œuvre une stratégie innovante

Qu'est-ce que l'innovation ?  
Pourquoi innover ?  
La démarche d'innovation

#### ►► Innover sur son territoire

Outils et méthodes  
Avoir les bons réflexes  
Appréhender le contexte avec un regard neuf  
Comment l' élu doit-il s'impliquer dans la démarche d'innovation ?

#### ►► Mobiliser son équipe autour du défi de l'innovation

Stimuler la créativité des agents  
Transformer les idées en projet gagnants  
Accompagner le changement induit par l'innovation  
Rendre l'innovation visible

#### ►► Monter son projet

Quels sont les atouts/freins de mon territoire ?  
Faire émerger les idées  
Mettre en œuvre mon projet  
Mobiliser les équipes

### EXERCICES PRATIQUES

**Définir son projet innovant**

**Votre Contact**

# Bulletin d'inscription

---

## **INNOVER SUR SON TERRITOIRE** **VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023** **17H-20H**

Nom .....  
Prénom .....  
Fonction .....  
Email .....  
Ligne directe.....  
Mobile .....  
Organisme .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....

**Le montant de cette formation est de 240 euros TTC par participant.**

Formation financée par :

- la collectivité
- le DIF Elus (Attention : le dossier doit être validé 11 jours avant le début de la formation).
- Organisme

Vous souhaitez porter à notre connaissance une situation de handicap qui nécessite une adaptation de la formation.

### **INSCRIPTION A RETOURNER A :**

#### **Eléonore Carpentier**

Mercure local - Groupe Mercure  
18, avenue de l'Opéra - 75001 Paris  
eleonore.carpentier@mercurelocal.fr  
01.42.60.69.48 - 06.82.91.37.24

Dès réception de ce bulletin d'inscription, une confirmation et une convention de stage vous seront envoyées.

Ces formations font l'objet d'une évaluation par le formateur.